



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et
modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

| | |
|--|---|
| Title - Sujet SIPU MUIN DRYDOCKING | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation F7049-150229/A | Amendment No. - N° modif. 002 |
| Client Reference No. - N° de référence du client F7049-150229 | Date 2016-03-30 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-032-25686 | |
| File No. - N° de dossier 032md.F7049-150229 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-04-15 | |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Moore(md div), Chris | Buyer Id - Id de l'acheteur 032md |
| Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1581 () | FAX No. - N° de FAX () - |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7049-150229/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7049-150229

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
032md/ F7049-150229

Buyer ID - Id de l'acheteur
032md
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Modification No. 001

La modification 1 à la demande de soumissions vise

- Pour inclure les questions et réponses dans la sollicitation:
- Modifier la sollicitation et de changer la date de clôture

Questions et réponses

Question #1:

Prenant en considération que les documents détaillés d'appel d'offre pour fin de soumission nous ont été donnés que lors de la réunion des soumissionnaires et de la quantité d'information à voir pour une analyse complète du projet, nous demandons une remise du dépôt de soumission pour le 15 avril 2016, ce qui correspond environ au délai de réception des documents entre la visite des soumissionnaires et l'émission original de l'appel d'offre.

Réponse #1:

Oui, Nous acceptons le changement de la date du depot de soumission pour le 15 avril 2016.

Supprimer:

Mars 29, 2016 @ 14:00 PM Heure avancée de l'est

Insérer:

Date de cloture:

Avril 15, 2016 @ 14:00 PM Heure avancée de l'est

Question #2:

(Annexe A page 65 de 200 item 2.16.6) - Lors des projets qui demande des inspections de Transport Canada, les frais de TPSGC sont toujours facturé directement au propriétaire du navire par eux. TPSGC ne facture pas le contracteur, est-ce possible de modifier cette clause pour que le contracteur fasse la coordination des inspections avec Transport Canada et que les coûts soient assumé par le propriétaire?

Réponse #2:

Oui, Il est possible de modifier cette clause pour specifier que le proprietaire soit facturer directement par Transport Canada. Le contracteur a la responsabilite de coordiner les inspection avec Transport Canada selon la cedule etablit par le contracteur.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7049-150229/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7049-150229

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
032md/ F7049-150229

Buyer ID - Id de l'acheteur
032md
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Supprimer:

2.16.6 Sauf indication contraire, l'entrepreneur doit assumer tous les coûts et les frais des inspections de la SMTC, de SC, d'EC ou de toute autre inspection requise par le devis.

Insérer:

2.16.6 Sauf indication contraire, l'entrepreneur doit assumer tous les coordinations des inspections de la SMTC, de SC, d'EC ou de toute autre inspection requise par le devis.

Questions #3 :

(Annexe A page 71 de 200 item 2.28.5) -Confirmé que les essais non destructifs sur les nouvelles soudures feront seulement objet d'un contrôle par ressuage et non de ressuage **et** essai aux ultra-son tel que spécifié au devis.

Réponse #3 :

-Oui, les essais non destructifs pour toutes surface reparer incluent les nouvelles soudures feront seulement objet d'un contrôle par ressuage.

Question # 4:

(Annexe A page 114 de 200 item 6h.3.9) Avez-vous les spécifications de la mousse interne et externe des réservoirs de carburant pour fin d'évaluation de manutention, nettoyage et disposition?

Réponse # 4:

-En ce qui concerne la mousse extérieur, seul un lavage au savon et eau avec un essuyage est requis. Apres une vérification pour s'assurer qu'il n'y a plus de hydrocarbon sur la mousse, la mousse peut être disposaient selon les règles provincial. En ce qui concerne la mousse interne, nous allons le recevoir avec l'arriver des nouveaux sac de carburant (GSM). Le contracteur doit suivre la procédures suivante ;

1. La mousse interne doit être nettoyer par l'immersion dans un bain d'eau savonneuses tiède
2. Comprimer juste qu'a être sèche, répéter jusqu'à qu'il n'y ait plus d'hydrocarbon.
3. Lorsque le nettoyage est compléter et puis après l'inspection du AT, la mousse doit être mis a sécher. La veille mousse sera garder jusqu'à arriver de la nouvelle mousse.
4. Lorsque nous avons reçu la nouvelle mousse, l'ancienne mousse qui a été déjà nettoyer devra être disposées dans la poubelle en accordance des règles municipal, provincial et fédéral.

Question # 5:

(Annexe A page 127 de 200 item 8.1.1) Sur le plan de référence no WAP1-88-18-4001 arrangement général du la cabine fournis annexe 8.B, la référence no 15 mentionne le no de plan WAP1-88-18-4016 pour les détails d'isolation est-ce possible d'obtenir ce plan ou d'obtenir le type et épaisseur d'isolation requis?

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7049-150229/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7049-150229

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
032md/ F7049-150229

Buyer ID - Id de l'acheteur
032md
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Réponse # 5:

- Le dessin sera fourni aussi tôt que possible. Entretemps, voici l'information pour l'entrepreneur.

“L'isolation de la cabine est purement pour garder la chaleur et ne fais pas parties de la protection structural de feu alors vous puissiez adapter autant ou aussi peu que vous pouvez physiquement et que vous voulez ” Dan Poutney, head of Technical Support GHW.(traduit Jean-Luc Arsenault)

Nous cherchons à remplir complètement entre les raidisseurs suivies d'une couche sur le dessus des raidisseurs de telle sorte qu'un maximum de 2 "est prévu. Un revêtement de type tissu doit être placé au-dessus de l'épaisseur finale

Question # 6 :

(Annexe A page 104 de200 item 6c.3.20) Est-ce possible d'obtenir les quantités et types de liquides pour fin de soumission?

Réponse # 6:

- Avec le retrait des moteurs principaux, le liquide de refroidissement faudra être drainés par les moteurs et les radiateurs avec est estimé à 120l pour chaque moteur. Le produit chimique pour le traitement du liquide de refroidissement est Caterpillar ELC (Extended Life Coolant). Le liquide doit être échantillonné avant l'enlèvement, stocké dans un récipient propre et réutilisé comme agent de refroidissement pour le moteur pendant la période du contrat. L'entrepreneur doit veiller à ce que le liquide de refroidissement est maintenue dans la gamme telle que les recommandations du fabricant et e ajouter en conséquence. Lorsque vient le temps pour les moteurs à être réinstallé sur le navire, le liquide de refroidissement est draines et éliminés conformément aux recommandations du fabricant. L'entrepreneur est de renouveler le liquide de refroidissement de chaque moteur après l'installation et avant les essais de moteurs. L'entrepreneur doit fournir aux AT avec les résultats de l'échantillon du remplissage du liquide de refroidissement final. L'huile moteur est 10W30 Mobil Delvac et les moteurs détiennent 78 l chacun. L'entrepreneur est également à citer la quantité de 8L liquide de refroidissement et l'huile moteur 8L pour maintenir les niveaux pendant la durée du contrat.

Question # 7 :

Est-ce que le navire peut être livré après le 10 mai?

Réponse # 7:

Oui, mais la date de livraison reste au 15 novembre,2016.

Question # 8:

Est-ce qu'il va y avoir un soutien de la GCC pour l'enlèvement de la jupe et autres travaux spécifiques à l'aéroglesseur?

Réponse # 8:

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7049-150229/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7049-150229

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
032md/ F7049-150229

Buyer ID - Id de l'acheteur
032md
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Oui, le soutien sera accordé pour des services spécialisés. Par contre l'entrepreneur doit faire le travail et il l'ingénieur sur place fournira l'expertise en la matière.

Question # 9:

Question au sujet de l'exigence pour le remplacement de la trappe.

Réponse # 9:

La GCC n'exige plus les trappes à être remplacé. L'exigence a été modifiée pour ajouter de l'isolant et une couche d'acier inoxydable au couver ainsi que le remplacement des leviers actuels pour des leviers de clôture à verrou. – Modification aux spécifications à suivre –

Question # 10:

Comment faire l'essai de pression pour le réservoir souple de carburant?

Réponse # 10:

La GCC effectuera ce test.

Question # 11:

(6.a.3.11) – Quel type de test est attendu de l'entrepreneur?

Réponse # 11:

Analyse chimique (ou équivalent).

Question # 12:

Est-ce que les fenêtres peuvent être réutilisées de l'ancienne cabine?

Réponse # 12:

Non, puisque les anciennes fenêtres ne seront pas compatibles avec les nouveaux cadres.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7049-150229/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7049-150229

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
032md/ F7049-150229

Buyer ID - Id de l'acheteur
032md
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Solicitation Amendment No. 01

Date de cloture:

Supprimer:

Mars 29, 2016 @ 14:00 PM Heure avancée de l'est

Insérer:

Date de cloture:

Avril 15, 2016 @ 14:00 PM Heure avancée de l'est

ANNEXE A - Spécification technique

Supprimer:

2.16.6 Sauf indication contraire, l'entrepreneur doit assumer tous les coûts et les frais des inspections de la SMTC, de SC, d'EC ou de toute autre inspection requise par le devis.

Insérer:

2.16.6 Sauf indication contraire, l'entrepreneur doit assumer tous les coordinations des inspections de la SMTC, de SC, d'EC ou de toute autre inspection requise par le devis.

Supprimer:

6e Panneaux d'écouille du compartiment moteur – (dans son intégralité)

Insérer:

6e **Installation d'isolant dans les panneaux d'écouille du compartiment moteur**

6e.1 **Description**

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7049-150229/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7049-150229

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
032md/ F7049-150229

Buyer ID - Id de l'acheteur
032md
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6e.1.1 Les panneaux d'écouille existants du compartiment moteur et du compartiment du radiateur nécessitent installation de nouveau MFE isolation. Les matériaux utilisés doivent être résistant au feu.

6e.2 Références

| Titre/Title | N° du dessin/Drg. No. | Emplacement/Location |
|--|------------------------------|-----------------------------|
| Écouille du moteur de sustentation n° 39 | WAP1-88-H-4049-50 | Annexe 6e.A |
| Écouille du compartiment du moteur de propulsion n° 21 | WAP1-88-H-4051-2 | Annexe 6e.B |
| Panneau d'accès au compartiment de radiateur n° 39 | WAP1-88-H-4055 | Annexe 6e.C |
| Devis de revêtements | | Annexe 6a.A |

6e.3 Description technique

- 6e.3.1** Tout l'équipement retiré aux termes du présent devis demeure la propriété de la GCC, à moins d'avis contraire.
- 6e.3.2** L'entrepreneur doit débrancher et retirer les six (6) panneaux d'écouille du compartiment moteur et les deux (2) panneaux d'écouille du compartiment de radiateur du moteur de sustentation du VCA.
- 6e.3.3** L'entrepreneur doit retirer et inspecter visuellement tout le matériel des panneaux d'écouille retirés. Tout le matériel défectueux doit être identifié, consigné sur une liste qui doit être présentée à l'AT aux fins de remplacement.
- 6e.3.4** Les panneaux d'écouilles existantes doivent être prepped, peindre et avoir l'application d'un isolant. La peinture est d'être détaillée tel que indiquer les devis de peinture identifiée à l'annexe 6a.A.
- 6e.3.5** L'isolation doit être du type « Fire Master » aluminium foil face couvertures hydrofuges épinglés / ancrés à la surface intérieure avec des joints et des bords scellés avec un adhésif résistant à la chaleur. La nouvelle isolation doit être recouverte d'un revêtement en acier inoxydable fixé en place.
- 6e.3.6** L'entrepreneur doit fournir et installer des nouveaux matériaux d'étanchéité et de l'adhésif à tous les canaux d'étanchéité de couvercle de trappe conformément aux annexes 6e.X, 6e.B et 6e.C.
- 6e.3.7** Tous les matériaux existant jugé approprié pour la réutilisation et tout nouveau matériel de remplacement GSM doit être installé sur les nouveaux panneaux respectifs.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7049-150229/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7049-150229

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
032md/ F7049-150229

Buyer ID - Id de l'acheteur
032md
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 6e.3.8** L'entrepreneur doit remplacer les loquets de panneaux existants avec des boulons de porte en acier inoxydable verrou coulissant de verrouillage.
- 6e.3.9** L'entrepreneur doit installer les nouveaux panneaux d'étanchéité sur leurs compartiments respectifs. Tous les couvercles doivent être équipés en place et tout le matériel de couvercle de panneaux doivent être ajusté pour fournir un joint étanche à l'eau dans la position de panneaux fermée pour l'ensemble du périmètre de chaque compartiment.
- 6e.3.10** L'entrepreneur doit veiller à ce que les ressorts à gaz existants sont capables d'ouvrir et de fermer les écoutilles avec le poids supplémentaire du matériau d'isolation.
- 6e.3.11** L'entrepreneur doit installer tous les ressorts à gaz à leurs trappes respectives conformément à 6e.A et 6e.B des spécifications du fabricant fournissant ainsi lisse, contrôlé, ouverture et la fermeture de tous les panneaux d'écoutille.

6e.4 Preuve de performance

- 6e.4.1** Toutes les panneaux écoutilles ont été recouverts et isolées comme spécifié. Tout isolant et gaine en acier inoxydable est bloqué et ne pas interférer avec le fonctionnement et l'étanchéité de les panneaux.
- 6e.4.2** Les boulons de porte en acier inoxydable verrou coulissant de verrouillage sont installés.
- 6e.4.3** Les joints d'étanchéité est complètes pour l'ensemble du périmètre de chaque écoutilles
- 6e.4.4** L'entrepreneur doit donner à l'agent de projet l'occasion d'assister à un essai complet de la fonctionnalité des nouveaux panneaux d'écoutille installés.

6e.5 Produits livrables

- 6e.5.1** L'entrepreneur doit transmettre des rapports de tests et essais à l'AT conformément à la section de la documentation des Remarques générales.
- 6e.5.2** L'entrepreneur doit effectuer un test de craie pour prouver le contact des joints est correct. En plus, l'entrepreneur doit faire un test de pulvérisation pour prouver les panneaux d'écoutilles sont étanches. Le AT doit avoir la possibilité d'assister à tous les tests.
- 6e.5.3** Preuve que les matériaux utilise ne contiennent pas l'amiante.

Supprimer:

(Section I – Soumission technique/attestations - Procédures à suivre pour remplir l'appendice 2 de l'annexe H : Numéro 4.)

Les soumissionnaires entrent leurs soumissions dans l'ordre dans la FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES PRIX CUMULÉS, en respectant l'ordre de la liste, et continuent à entrer les prix et les prix cumulés pour chaque élément. Les

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7049-150229/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7049-150229

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
032md/ F7049-150229

Buyer ID - Id de l'acheteur
032md
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

soumissionnaires entrent les prix et les prix cumulatifs des éléments du devis afin que leur soumission se rapproche de 3 545 000 \$ (sans dépasser ce montant) tout en étant égale ou supérieure à 3 100 000 \$. Si la soumission contient un prix ferme pour tous les 82 éléments avec un nombre de points maximum de 820, un prix ferme inférieur à 16 100 000 \$ sera accepté. La procédure de soumission pourrait entraîner une liste d'éléments pour lesquels un prix a été proposé qui est plus courte que la liste d'éléments figurant dans l'appendice. Dès que les soumissionnaires auront indiqué leur prix dans un ordre séquentiel, ils auront atteint la totalité des éléments pour lesquels ils souhaitent proposer un prix, et leur soumission sera comprise dans la fourchette financière permise, comme il est indiqué au point 4 ci-dessus, et ils devront cesser d'inscrire des prix dans l'appendice 2. L'espace réservé pour l'élément le moins prioritaire pourrait donc être laissé en blanc. Dans ce cas-là seulement, le reste des cases vides ne sera pas considéré comme « 0,00 \$ »; il s'agira plutôt des travaux qui ne seront pas inclus dans le contrat subséquent.

Insérer:

(Section I – Soumission technique/attestations - Procédures à suivre pour remplir l'appendice 2 de l'annexe H : Numéro 4.)

Les soumissionnaires entrent leurs soumissions dans l'ordre dans la FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES PRIX CUMULÉS, en respectant l'ordre de la liste, et continuent à entrer les prix et les prix cumulés pour chaque élément. Les soumissionnaires entrent les prix et les prix cumulatifs des éléments du devis afin que leur soumission se rapproche de 3 545 000 \$ (sans dépasser ce montant) tout en étant égale ou supérieure à 3 100 000 \$. Si la soumission contient un prix ferme pour tous les 13 éléments avec un nombre de points maximum de 380, un prix ferme inférieur à 3 100 000 \$ sera accepté. La procédure de soumission pourrait entraîner une liste d'éléments pour lesquels un prix a été proposé qui est plus courte que la liste d'éléments figurant dans l'appendice. Dès que les soumissionnaires auront indiqué leur prix dans un ordre séquentiel, ils auront atteint la totalité des éléments pour lesquels ils souhaitent proposer un prix, et leur soumission sera comprise dans la fourchette financière permise, comme il est indiqué au point 4 ci-dessus, et ils devront cesser d'inscrire des prix dans l'appendice 2. L'espace réservé pour l'élément le moins prioritaire pourrait donc être laissé en blanc. Dans ce cas-là seulement, le reste des cases vides ne sera pas considéré comme « 0,00 \$ »; il s'agira plutôt des travaux qui ne seront pas inclus dans le contrat subséquent.

Supprimer:

(H1 A) Travaux prévus)

Pour les travaux prévus à la clause 1.2 (a) de la partie 1, précisés à l'annexe A et détaillés à l'appendice 2 de la présente annexe – Fiches de renseignements concernant l'établissement des prix cumulés, pour un PRIX FERME de :

– 3,1 millions de dollars et plus, sans dépasser 3,545,000 millions de dollars;

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7049-150229/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7049-150229

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
032md/ F7049-150229

Buyer ID - Id de l'acheteur
032md
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

– moins de 3,1 millions de dollars, seulement si tous les
13 éléments font l'objet d'un prix avec les 380 points.

Insérer:

(H1 A) Travaux prévus)

Pour les travaux prévus à la clause 1.2 (a) de la partie 1, précisés à l'annexe A et détaillés à l'appendice 2 de la présente annexe – Fiches de renseignements concernant l'établissement des prix cumulés, pour un PRIX FERME de :

– 3,1 millions de dollars et plus, sans dépasser 3,545,000 millions de
dollars;

– moins de 3,1 millions de dollars, seulement si tous les
12 éléments font l'objet d'un prix avec les 370 points.

Supprimer:

Dans son entier

Insérer:

ANNEXE H – APPENDICE 2

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES PRIX CUMULÉS AUX FINS D'ÉVALUATION

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES :

(1) Les soumissionnaires entrent leurs soumissions dans l'ordre dans la FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DES PRIX CUMULÉS, en respectant l'ordre de la liste, et continuent à entrer les prix et les prix cumulés pour chaque élément. Les soumissionnaires entrent les prix et les prix cumulés pour chaque élément afin que leur soumission se rapproche de 3 545 000 \$ (sans dépasser ce montant), tout en étant supérieure à 3 100 000 \$. Si la soumission contient un prix ferme pour tous les 12 éléments avec un nombre de points maximum de 370, un prix ferme inférieur à 3 100 000 \$ sera accepté.

(2) Si un prix ou un prix cumulé manque, la soumission sera considérée comme irrecevable.

(3) On rappelle aux soumissionnaires que les prix cumulés ne peuvent à aucun moment dépasser le budget prévu de 3 545 000 \$. Les soumissionnaires doivent cesser de renseigner les prix et les prix cumulés dans l'appendice 2 lorsque leur soumission se rapproche du budget prévu (sans le dépasser). Si le prix cumulé dépasse 3 545 000 \$, la soumission sera considérée comme irrecevable.

(4) Le soumissionnaire peut arrêter de faire une offre pour chaque élément lorsqu'un prix cumulé de 3 100 000 \$ est atteint. Si le prix cumulé minimum ne dépasse pas 3 100 000 \$, la soumission sera considérée comme irrecevable.

(5) 10 points seront assignés à chaque élément pour lequel le soumissionnaire a fait une offre. On rappelle aux soumissionnaires de ne pas entrer des montants anormalement faibles sur des éléments qu'ils ne souhaitent pas réaliser durant le réaménagement pour gagner plus de points cumulés. Le

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7049-150229/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7049-150229

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
032md/ F7049-150229

Buyer ID - Id de l'acheteur
032md
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

processus d'acceptation 1205 déduira deux fois le montant nécessaire à la réalisation de l'élément qui figure dans le contrat (et non pas deux fois la valeur de la soumission).

(6) Lorsque le soumissionnaire arrête de faire des offres, le prix cumulé (ne dépassant pas 3 545 000 \$ doit être indiqué dans l'annexe H1 – Prix aux fins d'évaluation, Élément A Travaux prévus.

(7) Lorsque le soumissionnaire arrête de faire des offres, les points cumulés associés aux éléments remplis au moment où le soumissionnaire s'arrête doivent être indiqués dans l'annexe H1 – Prix aux fins d'évaluation, Élément E POINTS CUMULÉS.

(8) Les éléments pour lesquels le soumissionnaire n'a fait aucune offre ne figureront pas dans le contrat comme des nouveaux travaux ou des travaux imprévus.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7049-150229/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7049-150229

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
032md/ F7049-150229

Buyer ID - Id de l'acheteur
032md
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

NOM DE L'ENTREPRISE :

| Élément | N° spéc. | Description | Prix ferme total | Prix cumulé | Points par tâche | Points cumulés |
|---------|------------|--|------------------|-------------|------------------|----------------|
| 1 | 2.4 - 2.75 | Intro/divers/comp. mécaniques | \$ | \$ | 10 | 10 |
| | 2.14 | Inspection du site avant et après les travaux | \$ | \$ | 10 | 20 |
| | 2.15 | Protection incendie | \$ | \$ | 10 | 30 |
| | 2.16 | Inspections réglementaires et/ou évaluations des catégories | \$ | \$ | 10 | 40 |
| | 2.17 | Résultats des tests et jeu de documents techniques | \$ | \$ | 10 | 50 |
| | 2.20 | Espace de rangement | \$ | \$ | 10 | 60 |
| | 2.22 | Inspections de l'entrepreneur et protection de l'équipement et du chantier | \$ | \$ | 10 | 70 |
| | 2.26 | Matériaux contenant de l'amiante | \$ | \$ | 10 | 80 |
| | 2.30-2.37 | Documentation/recueil de données/inspection des essais | \$ | \$ | 10 | 90 |
| | 2.38-2.39 | Documentation – dessins | \$ | \$ | 10 | 100 |
| | 2.41-2.43 | Documentation – manuels | \$ | \$ | 10 | 110 |
| | 2.44 | Étiquetage – plaques signalétiques | \$ | \$ | 10 | 120 |
| | 2.45 | Étiquetage des câbles | \$ | \$ | 10 | 130 |

Solicitation No. - N° de l'invitation
 F7049-150229/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 F7049-150229

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 032md/ F7049-150229

Buyer ID - Id de l'acheteur
 032md
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

| | | | | | | |
|---------------|--------------------|--|------------------------------|----|----|-----|
| | 2.46 | Calendrier de production | \$ | \$ | 10 | 140 |
| 2 | 4.2- 4.5 | Accostage et amarrage / services | \$ | \$ | 10 | 150 |
| | 4.6- 4.7 | Services de bureau/stationnement | \$ | \$ | 10 | 160 |
| | 5 – 5.5.1 | Mise en cale sèche et renflouement | \$ | \$ | 10 | 170 |
| 3 | 6 – 6.5.4 | Coquille et structure | \$ | \$ | 10 | 180 |
| | 6a- 6a1.5. 1 | Revêtement extérieur de la coque | \$ | \$ | 10 | 190 |
| | 6b – 6b.5.1 | Nettoyage de l'intérieur de la coque | \$ | \$ | 10 | 200 |
| | 6c- 6c.5.2 | Retrait et réinstallation du moteur | \$ | \$ | 10 | 210 |
| | 6d- 6d.51 | Zones étanches à l'eau | \$ | \$ | 10 | 220 |
| | 6e- 6e.5.1 | Panneaux d'écouille du compartiment moteur | \$ | \$ | 10 | 230 |
| | 6f- 6f.5.1 | Remplacement des plinthes | \$ | \$ | 10 | 240 |
| | 6g – 6g.5.1 | Escaliers du compartiment de la prise d'air du ventilateur | \$ | \$ | 10 | 250 |
| | 6h – 6h.5.1 | Réservoir Carburant | \$ | \$ | 10 | 260 |
| | 4 | 7 – 7.5.2 | Fenêtres du poste d'équipage | \$ | \$ | 10 |
| 7a- 7a.5.3 | | Installation du mât du treuil | \$ | \$ | 10 | 280 |
| 7b- 7b.5.1 | | Remplacement de l'essuie-vitre | \$ | \$ | 10 | 290 |

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7049-150229/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7049-150229

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
032md/ F7049-150229

Buyer ID - Id de l'acheteur
032md
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

| | | | | | | |
|----|----------------|---|----|----|----|-----|
| 5 | 8 – 8.5.1 | Remplacement de l'isolant de la cabine principale | \$ | \$ | 10 | 300 |
| 6 | 9 – 9.5.7 | Modification du système de réglages du moteur | \$ | \$ | 10 | 310 |
| 7 | 10 – 10.5.3 | Remplacement de la valve du circuit d'alimentation et révision des pompes à carburant | \$ | \$ | 10 | 320 |
| 8 | 11 – 11.5.1 | Câblage électronique et de l'équipement de navigation | \$ | \$ | 10 | 330 |
| 9 | 12 – 12.5.3 | Installation du système de transmission de propulsion | \$ | \$ | 10 | 340 |
| 10 | 13 – 13.5.1 | Entretien courant de la transmission du ventilateur de sustentation | \$ | \$ | 10 | 350 |
| 11 | 14 – 14.5.3 | Drains du pont de coffre | \$ | \$ | 10 | 360 |
| 12 | 15 – 15.5.1 | Entretien des points d'amarrage du pont de coffre | \$ | \$ | 10 | 370 |